Procedure file

Informations de base

CNS - Procédure de consultation Règlement	1997/0354(CNS)	Procédure terminée
Conservation des ressources halieutiques de la mer Baltique, des Belts et de l'Øresund Modification Règlement (EC) No 88/98 1997/0013(CNS) Sujet 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche Zone géographique Mer Baltique région		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche	ELDR KOFOED Niels Anker	21/01/1998
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	2113	13/07/1998

Evénements clés

09/12/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0675	Résumé
16/01/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/04/1998	Vote en commission		Résumé
14/04/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0139/1998	
18/06/1998	Débat en plénière		
19/06/1998	Décision du Parlement	T4-0384/1998	Résumé
13/07/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
13/07/1998	Fin de la procédure au Parlement		
17/07/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	1997/0354(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EC) No 88/98 1997/0013(CNS)
Base juridique	CE avant Amsterdam E 043
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	PECH/4/09679

Portail de documentation

Document de base législatif		COM(1997)0675 JO C 004 08.01.1998, p. 0006	09/12/1997	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0139/1998 JO C 152 18.05.1998, p. 0005	14/04/1998	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0384/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0280-0289	19/06/1998	EP	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex

Acte final

Règlement 1998/1520
JO L 201 17.07.1998, p. 0001 Résumé

Conservation des ressources halieutiques de la mer Baltique, des Belts et de l'Øresund

OBJECTIF : modifier pour la septième fois le règlement 1866/86/CEE fixant certaines mesures techniques de conservation des ressources halieutiques dans les eaux de la mer Baltique, des Belts et de l'Öresund afin de tenir compte des recommandations de la XXIIIème session Commission Baltique (session de septembre 1997). CONTENU : En vertu des dispositions de la Convention sur la pêche et la conservation des ressources vivantes de la mer Baltique, Convention de Gdansk à laquelle la Communauté a adhéré, la Communauté est tenue de traduire dans sa propre législation les mesures prévues par la Commission Baltique. Celle-ci recommande chaque année des niveaux de captures maximums ainsi que certaines mesures techniques afin de garantir la conservation et une exploitation responsable des ressources halieutiques de la mer Baltique. Lors de sa XXIIIème session, qui s'est tenue en septembre 1997, la Commission Baltique a adopté de nouvelles mesures techniques qui doivent être appliquées à compter de 1998. Les mesures envisagées concernent principalement les saisons de fermeture de la pêche pour la plie et le flet ainsi que pour le saumon et la truite de mer. La présente proposition de la Commission européenne vise à traduire en droit communautaire l'ensemble de ces nouvelles mesures.?

Conservation des ressources halieutiques de la mer Baltique, des Belts et de l'Øresund

Le rapport de Niels KOFOED ((ELDR,Dk) sur la conservation des réserves halieutiques dans les eaux de la mer Baltique, des Belts et de l'Oresund a été adopté. ?

Conservation des ressources halieutiques de la mer Baltique, des Belts et de l'Øresund

En adoptant le rapport de M. Niels Anker KOFOED (ELDR, DK), le Parlement européen approuve, sans l'amender, la proposition de modification du règlement 1866/86/CEE.?

Conservation des ressources halieutiques de la mer Baltique, des Belts et de l'Øresund

OBJECTIF : modifier le règlement 88/98/CE fixant certaines mesures techniques de conservation des ressources halieutiques dans les eaux de la mer Baltique, des Belts et de l'Öresund afin de tenir compte des recommandations de la XXIIIème session Commission Baltique (session de septembre 1997). MESURE DE LA COMMUNAUTE : Règlement 1520/98/CE du Conseil modifiant le règlement 88/98/CE fixant certaines mesures techniques de conservation des ressources halieutiques dans les eaux de la mer Baltique, des Belts et de l'Öresund. CONTENU : Le règlement vise à traduire en droit communautaire l'ensemble des nouvelles mesures décidées en vertu de la XXIIIème session de la Commission dite "Commission des pêches de la Baltique" à laquelle la Communauté adhère. En effet, conformément aux dispositions de la Convention sur la pêche et la conservation des ressources vivantes de la mer Baltique ou Convention de Gdansk dont la Communauté est partie, celle-ci est tenue de traduire dans sa propre législation les mesures prévues par la Commission Baltique. Lors de sa XXIIIème session de cette Commission (septembre 1997), de nouvelles mesures techniques ont été adoptées, que la Communauté doit transposer en droit communautaire. Les mesures envisagées concernent principalement les saisons de fermeture de la pêche pour la plie et le flet ainsi que pour le saumon et la truite de mer. Des indications sont également prévues en matière d'engins de pêche et de leur utilisation. ENTREE EN VIGUEUR : 17.07.1998. Le règlement est toutefois applicable rétroactivement à partir du 01.01.1998.?